

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

N° 2020-038

**Conseil Municipal - Election du Maire -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 9h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Vanessa RICHARD, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Eric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET et Raymond DOUARE.

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Dominique RENAULT.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.



Monsieur le Maire sortant installe le nouveau Conseil Municipal et en confie la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Raymond DOUARE.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal les règles d'élection du nouveau Maire, qui sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (Article L2122-7 du CGCT).

Monsieur le Président fait ensuite appel des candidatures.

Monsieur Frédéric CUILLERIER se déclare candidat aux fonctions de Maire et expose ses motivations.

Les membres du Conseil Municipal ont été nominativement appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Madame TODESCHINI, Madame MARTINEAU et Monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le Président a ensuite proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nul ou blanc : 0 ;

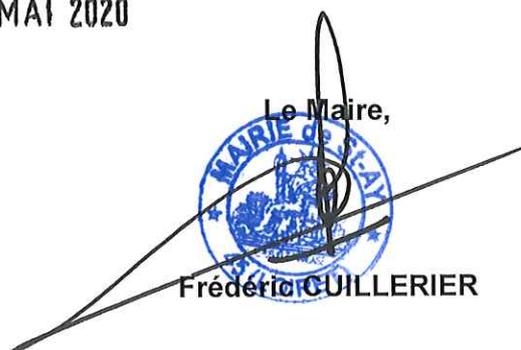
Exprimés : 23.

A obtenu : Monsieur Frédéric CUILLERIER : 23 voix.

Monsieur Frédéric CUILLERIER est élu à l'unanimité Maire de la Commune de Saint-Ay et prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **25 MAI 2020**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.